

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

DATE DE CONVOCATION

14-03-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-03-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-03-27 - N°22

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Thierry SOULIER,
Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO,
Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame
Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame
Mathilde MARQUES, Madame Karine PENDARIES, Madame
Françoise BEAUGUET, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur
Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie
MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-
OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA,
Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

M. VENTALON	donne pouvoir à	M. le Maire
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. RINGEVAL
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :

M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : SEJOUR DE PRINTEMPS DU SERVICE ENFANCE A DESTINATION DES CE2-CM1

OBJET : SEJOUR DE PRINTEMPS DU SERVICE ENFANCE A DESTINATION DES CE2-CM1

Sur proposition de M. HERSCHKORN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 27 février 2024,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 6 mars 2024 portant sur la mise en place d'un séjour enfance du 8 au 12 avril 2024, aux Rousses dans le Jura, au chalet « le joyeux logis » pour 30 enfants scolarisés en classe de CE2 et CM1 dont 12 saintryens,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par enfant pour ce séjour est de 483.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service enfance proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour de printemps 2024 du service enfance aux Rousses dans le Jura s'applique comme suit :

	LES ROUSSES
Tarif Plancher	96.60 €
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	313.95 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	483.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ;

APPROUVE le déroulement d'un séjour de printemps du service enfance du 8 au 12 avril 2024, aux Rousses dans le Jura, au chalet « le joyeux logis » pour 12 enfants de la Commune scolarisés en CE2 et CM1,

APPROUVE la tarification du séjour de printemps du service enfance telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2024

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

